

*Relais éducatif parents -enfants « petite enfance » (REPE)*

*Nancy*

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

Le service Relais éducatif parents enfants a ouvert le 17 septembre 2012. Il s'est implanté dans un premier temps à Laxou puis a intégré début mars 2014 de nouveaux locaux en centre-ville de Nancy.

***Service gérant l'action***

Le service est en gestion directe du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, rattaché à la direction de l'enfance et de la famille. Il a été créé sur délibération de l'assemblée départementale.

***Personne à contacter***

Jean Paul Bichwiller, directeur enfance famille de Meurthe-et-Moselle

***Adresse et téléphone***

Conseil général de Meurthe-et-Moselle  
Direction enfance famille  
48, esplanade Jacques Baudot  
54000 NANCY  
03.83.94.52.56.

***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Le service est compétent sur trois Territoires de l'agglomération de Nancy et couronne, Val de Lorraine et Terres de Lorraine.

Le service est autorisé à intervenir auprès de 20 familles pour un maximum de 50 mineurs.

***Cadre juridique***

Il intervient à la fois en administratif (40% des mesures) et en judiciaire (60% des mesures).

En tant que mesure administrative, la mesure REPE est inscrite dans l'aide à domicile. Dans le cadre judiciaire, la mesure est ordonnée par jugement en tant qu'AEMO renforcée confiée au service.

### *Financement*

Le coût du personnel et du fonctionnement est de 400 000 euros, le prix de journée par enfant correspondant à 35euros.

## ***ELABORATION DU PROJET***

### *Critères ayant motivé le projet*

Le premier dispositif REPE a été expérimenté sur le Pays Haut pour les territoires de Biey et Longwy du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 28 février 2011, à l'issue des travaux du schéma départemental conjoint de protection de l'enfance du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et de la PJJ. Il était relevé un besoin d'offrir un accompagnement plus soutenu auprès des familles que les aides administratives et les accueils de jour. Il était également recherché un type d'intervention plus global et qui s'adresse à toute la famille. Ce dispositif ciblait à l'origine les 0-18 ans et avait pour objectif d'apporter un accompagnement plus soutenu pour éviter un placement. Ce service a cependant été fermé en 2011, faute d'orientations suffisantes. Le service a été confronté à plusieurs difficultés :

- le dispositif était insuffisamment utilisé, notamment du fait que les professionnels prescripteurs n'avaient pas été suffisamment impliqués lors de son élaboration.
- les besoins du territoire n'avaient pas été suffisamment évalués.
- le choix du Département a été dans un premier temps d'ouvrir le service à la seule protection administrative. Ce choix empêchait l'accès au service par les familles en désaccord avec l'intervention. Les Juges des enfants avaient à cette époque déploré la fermeture d'un tel service face à l'existence de besoins repérés.

En 2012, le projet a été repris sous la forme d'un REPE petite enfance pour les familles ayant des enfants de moins de 7 ans. Il s'est appuyé sur une implication plus forte des professionnels et des cadres dans le montage du projet (Comité technique départemental réunissant cadres et professionnels, Comités techniques territoriaux permettant d'identifier les besoins et les ressources, campagne d'information interne et externe menée auprès des services de soins, SESSAD, CMP, magistrats, recensement des besoins à travers des fiches types).

### *Références à un projet du même type*

#### *Références théoriques*

L'approche de l'équipe du REPE s'appuie sur une formation tenue en septembre /novembre 2013 portant sur « l'aide contrainte » dispensée par Guy HARDY, une formation organisée par l'INSET, une formation sur l'approche systémique et une formation « Action » organisée au

Québec en octobre 2013 (visite d'un dispositif similaire). Les approches du côté « croisement des savoirs » avec ATD quart monde inspire aussi le dispositif.

### ***Public visé***

Les critères définis pour l'entrée dans le dispositif sont définis par : l'âge, l'alternative au placement, l'accompagnement en sortie de placement, l'accompagnement soutenu ou global avec risque de placement et besoin d'étayage fort.

Il vise des familles ayant au moins un enfant de moins de sept ans, « multi carencées » (notamment avec des négligences lourdes ayant des conséquences graves sur le développement des enfants, leur évolution et générant des troubles de la relation).

### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

Les locaux neufs d'environ 500m2 répartis sur trois étages permettent un aménagement adapté de lieux d'accueil et d'ateliers (psychomotricité, cuisine, lecture, éveil) ainsi que l'accueil de services extérieurs dans le cadre de réunions et de concertations.

Le service est intégré dans le budget de l'ASE mais dispose d'une régie de fonctionnement pour les activités développées.

### ***Objectifs du projet***

L'accompagnement éducatif mis en place par ce service vise à s'inscrire comme une alternative au placement en amont ou en aval de celui-ci. Il a été indiqué que les juges des enfants reprenaient d'ailleurs cette notion d'« alternative au placement » dans la motivation de leurs décisions, pour que les objectifs de l'intervention soient connus de tous. Le service souhaite ainsi pouvoir diminuer le nombre de mesures de placements grâce à une aide à domicile intensive.

### ***Date de début du projet***

2001-2002

### ***Date de démarrage de l'action***

2008

## ***GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE***

2001-2002 : schéma départemental conjoint proposant la mise en place d'un nouveau type d'accompagnement familial

2002 : appel à projet ouvert aux associations, pas de projet retenu

2007-2008 : reprise du projet avec l'idée d'un service départemental

1<sup>er</sup> octobre 2008 : ouverture du Relais éducatif parents enfants du Pays Haut

20 février 2011 : fermeture du REPE du Pays Haut

Juin 2011 : installation du comité de pilotage du Relais éducatif parents-enfants « Petite Enfance », composé des responsables PMI, service social et ASE, chargé de conduire la démarche de création du REPE « petite enfance » et de finaliser le projet

Septembre 2011 : installation du comité technique départemental, composé des cadres et professionnels des trois missions et des trois territoires concernés, chargé d'élaborer le projet

Mars 2012 : installation des trois comités techniques territoriaux pour faire connaître le dispositif aux professionnels

Été 2012 : recensement d'une centaine d'enfants pouvant être concernés par le dispositif

17 septembre 2012 : ouverture du REPE Petite enfance

1<sup>er</sup> octobre : premières interventions dans les familles.

## ***DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR***

### ***Description de l'action effective***

Le service se caractérise, outre une importante participation et association des familles tout au long de la mesure, par une co-intervention pluridisciplinaire tout au long de la prise en charge des familles, permettant à chaque professionnel de participer à l'élaboration des objectifs et des modes d'intervention.

L'équipe n'assiste pas aux concertations et aux synthèses avec l'ASE. Seule la responsable y assiste et se fait une idée sur le futur référent possible au sein du service (qui peut être désigné parmi l'ensemble de l'équipe à l'exception de la psychologue). C'est le référent qui sera en lien avec les partenaires extérieurs et assistera aux audiences.

Une réunion interne est ensuite organisée afin de permettre une présentation de la situation familiale au service et de rechercher les métiers et compétences nécessaires.

La famille est invitée à venir visiter le service, le référent désigné, les membres de l'équipe et la psychologue. Le cadre de l'intervention est repris avec la famille. C'est le référent qui définit avec la famille le cadre et les objectifs de l'intervention. Le DIPC est alors signé.

S'ouvre alors une phase dite d'« observation » fixées à 2 ou 3 mois. Un planning est rempli avec la famille par le référent avec les collègues intervenants et il est discuté avec la famille. Celle-ci a donc connaissance des moments de rencontres (ex : travail autour du linge, rendez-vous dentaire). La volonté du service est de partir d'une demande pour dérouler d'autres pistes de travail, rappelant qu'il est fondamental de travailler sur les besoins des parents.

A travers les échanges et les demandes de la famille, une proposition d'intervention d'autres professionnels du REPE est alors envisagée.

Par ailleurs le référent n'est pas le seul à fixer les objectifs d'intervention, c'est l'ensemble de l'équipe qui mène cette réflexion en y associant pleinement les parents.

L'impact des interventions est évalué tous les quatre mois en réunion avec la famille. Un nouveau projet personnalisé est alors rédigé et signé par les détenteurs de l'autorité parentale. A l'issue de neuf mois, un bilan intermédiaire est organisé avec les professionnels qui ont instruit la demande.

Chaque étape fait l'objet d'un écrit dont la famille a connaissance. Ceux-ci sont transmis à l'ASE.

L'intervention du REPE est limitée à un an renouvelable. Elle dure en moyenne deux ans et demi.

L'implication de chaque professionnel est entière et complémentaire tout au long de la mesure. Le service recherche la mobilisation et l'adhésion des parents et enfants dès l'évaluation de la

situation puis tout au long de l'intervention. Il s'attache à la compréhension par les membres de la famille et la nature de leurs difficultés, il apprécie et vérifie avec la famille les raisons de la demande d'aide extérieure. Il établit un bilan de la situation globale et financière de la famille, intègre l'ensemble des éléments du contexte (logement, emploi) et interroge les soutiens familiaux et amicaux tout en appréciant les points d'appui du droit commun.

Les objectifs de REPE consistent à permettre à la famille de trouver ses propres modes de résolutions. Les missions visent à apporter une action de soutien intensive auprès de l'enfant et des parents, pour éviter une chronicisation des troubles et susciter les potentialités et les compétences des personnes. Le service s'attache à être réactif et disponible pour la famille.

Il existe trois dimensions d'action : à domicile, au service et en extérieur.

Un TISF intervient assez rapidement au domicile. Educateur et TISF peuvent d'ailleurs intervenir ensemble ou séparément à domicile. La question des conditions de vie est prioritaire en amont de l'intervention. Sont travaillés la gestion du linge, du ménage, la préparation des gouters, des repas, l'hygiène. Le nettoyage complet de logements insalubres a ainsi pu être réalisé par le TISF et l'éducateur.

Les TISF ont un regard sur la famille à apporter en réunion de synthèse et insiste sur la priorité donnée au bien être des parents (si le parent va mal le TISF en parle en équipe).

Un éducateur intervient de manière autonome ou en lien avec les autres interventions. Il base ses interventions à domicile sur le planning élaboré en concertation avec la famille ou lors de sorties extérieures ou de rencontres au service. Il n'y a pas de visite sans planning. L'éducateur travail en binôme avec autres intervenants de l'équipe.

Une CESF intervient également à domicile. Elle s'attache à l'organisation et à la gestion des ressources, à l'anticipation des dépenses. Elle veille également à la prise en charge quotidienne (sécurité de l'aménagement intérieur, alimentation, insertion, accompagnement social lié au logement). Beaucoup de parents suivis sont par ailleurs sous tutelle. Le travail est donc mené en lien avec l'organisme tutélaire. Un travail de partenariat est également mené avec une association autour de l'alimentation.

Une éducatrice petite enfance, assure un accompagnement lié au développement psychomoteur. Elle mène à la fois un travail théorique avec des supports autour du rythme et des besoins de l'enfant et accompagne dans le « faire avec » à domicile autour du lever- coucher et au sein du service autour d'ateliers parents-enfants.

Une psychologue rencontre les familles au sein du service. Elle n'a pas une approche psychanalytique, qu'elle considère comme non adaptée en raison des grandes difficultés de verbalisation des familles. Elle mène des entretiens avec les parents et les enfants. C'est pour cela que le service a mis à disposition des familles des supports de communication et d'échange au travers d'atelier d'expression ou de groupes de médiation (chanson, photo-langage). La psychologue peut intervenir en cas de crise pour reprendre les évènements avec la famille de manière différée, elle participe à chaque réunion d'équipe et peut intervenir pour soutenir les membres de l'équipe sur des situations complexes et apporter des éclairages par rapport à sa formation (ex : schizophrénie et parentalité).

L'accompagnement par le service se déroule également au travers d'interventions à l'extérieur : suivi de la santé, vacances organisées par le service, activités du samedi (jeux de société, piscine, médiathèque, parc).

La puéricultrice assure le suivi de la santé des enfants et des parents ; elle reprend leur parcours de soin et a développé des partenariats avec le milieu médical souhaitant renforcer la prévention dentaire et médicale. Les familles sont souvent suivies par la PMI ou un pédiatre. La dimension santé est importante pour le service qui avait lors de son élaboration soutenu la présence d'une puéricultrice afin de faciliter le lien avec la PMI et de permettre une voie d'entrée pour la santé des parents.

Une art-thérapeute vient de rejoindre l'équipe. Des ateliers parents-enfants ont été pensés en individuel ou en collectif afin de travailler l'estime de soi et d'améliorer la qualité de vie au travers de la danse, de la musique, de l'écriture. Une réflexion est menée pour envisager de réaliser les activités au sein du domicile familial.

Des ateliers sont organisés régulièrement au sein du service : confection de repas, motricité, contes, atelier bien être autour de l'hygiène, de l'image de soi et l'éveil corporel. Des fêtes sont également organisées pour certaines occasions (anniversaires, Noël), une exposition photo s'est également tenue à l'issue des travaux des familles.

L'équipe relève que le lien développé entre les professionnels et la famille à l'occasion de sorties ou de vacances organisées par le service (qui mettent parfois les professionnels en situation difficiles), permettent également un travail en transparence qui garantit une bonne relation et une compréhension de la part des parents même en cas de divergences de points de vue.

Un point de vigilance est rappelé tout au long de l'intervention : l'objectif est que les familles utilisent les outils de droit commun et qu'elles ne soient pas enfermées dans le dispositif. Le soutien vers l'extérieur est ainsi important. Le service est ainsi en lien avec l'association des grand-parrains pour étayer l'environnement social et la prise en charge de la famille.

Enfin, il existe une possibilité d'hébergement au sein de familles d'accueil relais du réseau de placement départemental sous réserve de l'accord des parents, y compris en judiciaire (ex : lors d'un accouchement sans relais familial, dans le cadre d'un accueil séquentiel en cas de risque de dérapage).

### ***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Le service se compose d'un Responsable et de 11 professionnels : 1 assistant administratif à mi-temps, 1 éducatrice jeune enfant, 1 puéricultrice, 1 CESF, 2 travailleurs sociaux, 3 TISF, 1 psychologue à mi-temps, 1 art-thérapeute à mi-temps.

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

Il n'y a pas en cours de mesure de responsable territorial désigné, le seul référent famille étant désigné au sein du REPE.

Les responsables territoriaux de l'ASE sont destinataires des rapports du service et les transmettent au Juge des enfants.

Des contacts réguliers sont également entretenus avec les quatre Juge des enfants du territoire.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

Des réunions d'équipe sont organisées chaque semaine au cours desquelles 5 ou 6 situations de famille sont évoquées pour réfléchir à de nouvelles pistes à envisager avec elles. Une réunion de service a lieu une fois par mois ainsi qu'une supervision par mois avec un psychologue extérieur au service.

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Les familles sont orientées par l'ASE ou par le Juge des Enfants. Il n'existe pas de possibilité de demande directe d'intervention par les familles.

### ***Implication des usagers***

Suite à un appel d'offre du Conseil général en 2009, des plaquettes enfance famille ont été réalisées par les familles suivies et illustrées. Ainsi celle relative au REPE se décline autour de plusieurs thèmes : « Ce qui ne va pas », « Ce qu'on peut faire », « Comment ça se passe au REPE ? », « Comment ça se passe à la maison ? », « Comment ça se passe pour les sorties ? ». Le service souhaiterait également pouvoir questionner les familles une fois leur accompagnement par le service terminé. Il souhaite également associer les parents suivis dans l'élaboration du projet de vacances pour 2014.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Le service est ouvert en semaine de 8H30 à 18H, un samedi sur deux de 9H à 17H en présence de deux professionnels. Une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de 16H à 21H et de 8H30 à 21H les week-ends et jours fériés. Les interventions à domicile se déroulent de 7H à 20H (accompagnement du lever au coucher).

### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

Cette question a été pensée en amont lors du montage du service et de l'ouverture, compte tenu de la première expérience.

Le comité de montage du dispositif n'a plus lieu. Le service REPE est désormais bien connu et reconnu des professionnels de la protection de l'enfance. Des informations sur le service peuvent avoir lieu à la demande (d'un autre département par exemple).

### ***Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère***

Le REPE permet une intervention intensive au domicile des familles et au sein du service, par une équipe pluridisciplinaire. Le REPE permet ainsi d'éviter certains placements d'enfants par un étayage fort au domicile des parents.

### ***Réaménagement ou évolution du projet***

Le service souhaiterait pouvoir être saisi directement par des demandes de particuliers.

Il envisage également de pouvoir s'appuyer sur un réseau propre de familles d'accueil relais pour les intégrer dans l'approche pluridisciplinaire de l'équipe éducative.

En permanente évaluation des outils de support, le service a engagé un partenariat avec l'Association handi-chien pour un travail de médiation animalière.

Il considère également que la représentation des familles doit être réfléchie (projet de charte des droits des personnes, règlement intérieur).

Le service va également s'engager dans la rédaction de son projet de service.

Le dispositif doit faire l'objet prochainement d'une évaluation interne depuis son ouverture afin de déterminer les entrées et sorties du dispositif et les profils des familles.

De plus, le REPE envisage, en application de la loi de 2002 de faire parvenir un questionnaire aux familles (« Votre avis nous intéresse »).

### ***REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)***

#### ***ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION***

***L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,***

##### ***Auteur***

Le service a adressé au cours de l'été 2013 des questionnaires aux familles suivies.

Le sentiment exprimé majoritairement par les parents était celui de ne pas être vraiment aidés, espérant qu'un changement serait immédiat.

Le REPE s'interroge donc sur la perception parentale et souhaite qu'elle soit travaillée.

La volonté de faire participer davantage les familles a été réaffirmée.

Par ailleurs un questionnaire avait été adressé aux professionnels en 2008 lors de la fermeture du premier service pour comprendre les raisons de l'absence d'utilisation du dispositif.

Cette première expérience après fermeture a fait l'objet d'un rapport d'évaluation en interne.

***Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)***

***Pistes en vue d'une évaluation***

***Modalités d'analyse de la structure***

***Fiche validée le : 04/11/2014***



A partir de la visite du dispositif du REPE le 18 mars 2014 par 3 membres de l'ONED et un entretien réalisé avec l'ensemble de l'équipe.

Liste des documents examinés :

- Le dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance 2013 de Meurthe-et-Moselle « Sens et méthode »
- Bilan de l'enquête « Votre avis nous intéresse » 09/2013 Direction Enfance Famille 54
- Comité mixte DISAS 04/09/2012
- Arrêté de création du REPE du 28 /02/2013
- Livret d'accueil du REPE
- Bilan du dispositif REPE du Pays Haut- DEF/Territoire de Longwy et Briey 10/2011